

Un groupe massivement aidé et des actionnaires copieusement arrosés

Pierric Marissal

Avec près de 300 millions d'euros d'aides de l'État reçues en 2023 et une promesse d'investissements publics de 850 millions supplémentaires, ArcelorMittal supprime plus de 600 postes en France et se permet un chantage à l'emploi à horizon 2030.

C'est juste un « problème de timing », assurait il y a tout juste un mois le patron d'Arcelor Mittal devant la commission sénatoriale d'enquête sur les aides publiques aux grandes entreprises. L'État, par le biais de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), s'est engagé depuis janvier 2024 sur un soutien de 850 millions d'euros pour aider l'industriel à décarboner son site de Dunkerque (Nord). Mais, pour débloquer les fonds, ArcelorMittal devait déboursier les premiers euros. Les mois passent, mais les travaux ne démarrent pas. « Les plans sont prêts », assure Alain Le Grix de la Salle, qui s'en est pris une nouvelle fois « au manque de visibilité sur l'environnement réglementaire » en Europe, couplet qu'il avait déjà servi aux députés de la commission économique en janvier dernier. Derrière cette charge se cache mal un chantage à l'emploi contre les normes européennes pesant sur l'acier carboné, qui représentent aujourd'hui 10 % environ du prix de la tonne d'acier, mais qui monteront à 25 % en 2030. Si les hauts-fourneaux français ne sont pas décarbonés d'ici cette date couperet, ils seront amenés à mourir. Alain Le Grix de la Salle l'assume et appelle le gouvernement français à faire pression sur la Commission européenne pour qu'elle « prenne les décisions que nous attendons ». C'est 15 000 emplois indirects et 45 000 induits, insiste-t-il.

Les aides publiques représentent pourtant 45 % de l'investissement total pour décarboner les deux hauts-fourneaux de Dunkerque. « L'implantation du groupe ArcelorMittal est le résultat de son histoire, et non d'une recherche des aides les plus importantes », ose néanmoins le patron. Il s'est simplement engagé à prendre une décision sur l'avenir - ou non - de ce projet crucial pour l'avenir du site de Dunkerque, au cours du troisième trimestre de cette année.

Sauf que, depuis plusieurs semaines, les salariés, qui voient leur employeur investir massivement dans de l'acier bas carbone aux États-Unis comme en Inde, s'attendent au pire. La CGT déplore que « des milliers d'emplois ont été supprimés alors que le groupe fait des bénéfices colossaux (36 milliards de dollars depuis 2019) et touche des centaines de millions d'argent public en subventions et crédits d'impôt pour investir et maintenir l'emploi » ! « Où est passé tout ce pognon ? Dans les poches des actionnaires ! » s'indigne le syndicat dans un communiqué.

Outre ces promesses de subventions publiques pour décarboner son industrie, ArcelorMittal, dont l'activité est particulièrement énergivore, profite largement d'aides sur le sujet : 195 millions d'euros en 2023 sur les 298 millions perçus de l'État. « Cela inclut 101 millions d'euros d'exemptions et taux réduits sur les taxes électricité et gaz, 72 millions d'euros de compensation carbone et environ 22 millions d'euros d'aides d'urgence liées à la crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine », précise Alain Le Grix de la Salle.

Le groupe a également touché cette même année 103 millions d'euros d'autres aides publiques en France. « Ces derniers se répartissent comme suit : 4 millions pour les investissements, 10 millions pour le Fonds européen de développement régional (Feder), 40 millions pour le CIR, 6 millions pour l'APLD, 41 millions pour les allègements de charges et 2 millions pour l'apprentissage », poursuit le président d'ArcelorMittal France.

Le groupe se porte bien. « Vous disposez de 17,6 milliards d'euros de fonds propres, ce qui témoigne de votre solidité. Depuis le rachat par Mittal, vous avez réalisé environ 50 milliards d'euros de bénéfices, ce qui est considérable », énumère Fabien Gay, rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale et directeur de l'Humanité. Sans parler des dividendes - entre 300 et 400 millions d'euros par an ces dernières années et jusqu'à 12 milliards d'euros de rachats d'actions en cinq ans. Pourtant, poursuit le sénateur communiste, « vous avez pris une décision purement financière concernant les fonctions supports. La délocalisation en Inde ne concerne pas l'industrie propre ou la compétitivité. Compte tenu des chiffres que j'ai cités, auxquels s'ajoutent les aides publiques ». Car, dès le mois de mars, le plan de suppression de postes - entre 1 100 et 1 600 en Europe, de postes dits supports (ressources humaines, services achats, logistique, etc.) - était assumé par Alain Le Grix de la Salle. « Nous sommes dans une situation très critique en Europe », a-t-il répété devant les parlementaires, sans préciser que, sur le marché européen, l'acier français était en concurrence non pas avec les Chinois mais avec les hauts-fourneaux indiens... d'ArcelorMittal.